

Service du Conseil municipal	
- 4 OCT. 2024	
Decision :	Traité par :

P-527

Conseil Municipal de la ville de Genève
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

Copropriétés : William ZANCHI | Karoll PERREARD

Genève, le 3 octobre 2024

Références : WZAN/KPER/69220

Concerne : Immeuble sis Chemin de Normandie 4a, 1206 Genève
Pétition

Madame la Présidente,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Nous venons vers vous en notre qualité d'administrateur de la PPE Chemin de Normandie 4A.

Nous vous remettons en annexe une pétition concernant la fermeture de l'accès entre l'Avenue Louis-Aubert et le Chemin de Normandie.

Cette dernière a été signée par les trois membres du comité de gestion, valablement élus lors de la dernière Assemblée Générale et qui représentent la communauté des copropriétaires. Pour parfaite information, nous vous remettons en annexe un extrait du procès-verbal le confirmant.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et, dans l'intervalle de l'instruction de leur demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Rosset & Cie SA

William ZANCHI

Karoll PERREARD

Annexes mentionnées

Rosset & Cie SA
Route de Chancy 85
Case postale 650
1213 Petit-Lancy 1
MO-000a_masque_lettre_GE_22.07.2022

www.rosset.ch



Genève - Vaud - Fribourg

uspi^g Genève

Comité
4A, chemin De-Normandie
1206 GENEVE

Service du Conseil municipal

- 4 OCT. 2024

Décision :

Traité par :

CONSEIL MUNICIPAL DE LA
VILLE DE GENEVE
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 GENEVE

PETITION : NON A LA FERMETURE DE L'ACCES ENTRE L'AVENUE LOUIS-AUBERT ET LE
CHEMIN DE-NORMANDIE

Madame la Présidente,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Nous vous prions de trouver en annexe une pétition adressée au Conseil municipal de la
Ville de Genève intitulée :

NON A LA FERMETURE DE L'ACCES ENTRE L'AVENUE LOUIS-AUBERT
ET LE CHEMIN DE -NORMANDIE

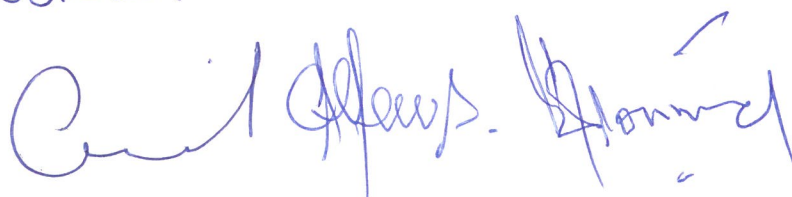
Cette pétition est signée par le Comité et est donc valable. Vous recevrez prochainement
les listes de signatures des riverain-e-s concerné-e-s.

Nous vous remercions de la transmettre dans les meilleurs délais à la commission des
pétitions afin que cette dernière l'agende à sa prochaine séance utile.

Veillez croire, Madame la Présidente, Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour le Comité :

Fait à Genève, le 27/09/2024



PETITION « NON A LA FERMETURE DE L'ACCES ENTRE L'AVENUE LOUIS-AUBERT ET LE CHEMIN DE-NORMANDIE »

Le chemin De-Normandie se situe entre le chemin piétonnier de Beausoleil, l'avenue Louis-Aubert – une grande artère qui débute à la montée du Bout-du-Monde - la route de Florissant et l'avenue Eugène-Pittard.

L'avenue Louis-Aubert comprend de chaque côté une zone bleue ainsi qu'une voie de circulation dédiée aux véhicules motorisés, aux vélos et aux bus, ce qui génère un trafic intense aux heures de pointe. Cette avenue est également très fréquentée par les frontalier-e-s venant de Carouge et des environs qui souhaitent rejoindre l'autoroute blanche via la route de Malagnou.

Avant la transformation du bâtiment AXA et de son extension sur la parcelle située au chemin De-Normandie, transformation visant à convertir le bâtiment en logements plutôt qu'en locaux d'activités, les riverain-e-s du chemin De-Normandie empruntaient depuis le Bout-du-Monde un passage situé avant les feux de l'avenue Louis-Aubert et de l'avenue Eugène-Pittard pour rejoindre leur domicile ou autres (annexe - pièce 1).

Cela leur permettait ainsi d'éviter d'attendre plusieurs fois au feu du carrefour Louis-Aubert - Eugène-Pittard, de se rendre jusqu'au carrefour de la route de Florissant (devant la Migros de Rieu), d'attendre encore au feu pour tourner à droite sur la route de Florissant puis de tourner à droite sur la rue Giovanni-Gambini, puis, enfin, d'espérer que quelqu'un leur cède le passage pour accéder au chemin De-Normandie (annexe - pièce 2), tandis que l'avenue Eugène-Pittard reliant la route de Florissant à l'avenue Louis-Aubert, est elle-même encombrée de véhicules jusqu'au feu.

Les travaux de transformation du bâtiment AXA ont entraîné la fermeture temporaire de l'accès au chemin De-Normandie.

Les riverain-e-s, qui subissent cette situation depuis de nombreux mois, viennent d'apprendre que les autorités ont décidé de fermer définitivement cet accès.

Aucune concertation n'a été menée avec les habitant-e-s, qui se retrouvent, de fait, devant le fait accompli !

L'avenue Louis-Aubert, avec ses quatre feux sur 889 mètres, connaît un fort afflux de véhicules motorisés et de bus aux heures de pointe. Les habitants des bâtiments locatifs situés au chemin De-Normandie, mais donnant sur l'avenue Louis-Aubert, subissent de plein fouet les arrêts-départs intempestifs des véhicules motorisés et des bus qui s'arrêtent aux feux lors des heures de pointe.

L'accès direct permettait de fluidifier le trafic et d'éviter que de nombreux véhicules ne restent à l'arrêt pendant de longues minutes, moteurs allumés, ce qui contribuait également à réduire la pollution de l'atmosphère.

Selon une note technique du 14 novembre 2023 de Trafitec Ingénieurs Conseils SA (en annexe – pièce 3), le trafic lié à la parcelle AXA, passera de 551 à 408 véhicules par jour, entre la situation antérieure et la situation future, soit une diminution de 143 véhicules par jour. Cette réduction est principalement due à la grande mobilité des voitures associées au stationnement résidentiel plutôt qu'à des activités.

Alors que la majorité des véhicules motorisés entrant par l'accès de l'avenue Louis-Aubert se gareront devant le nouveau bâtiment ou entreront dans le parking souterrain situé entre les immeubles 4A et 6, chemin De-Normandie, ceux circulant sur le chemin De-Normandie entraîneront moins de nuisances qu'actuellement.

En effet, actuellement, tous les véhicules venant du Bout-du-Monde passent par l'avenue Louis-Aubert puis par la rue Giovanni-Gambini pour atteindre le chemin De-Normandie, ce qui crée des bouchons et autres désagréments. De nombreux accidents ont d'ailleurs lieu à cette intersection Gambini – Pittard - De-Normandie.

Force est de constater que lorsqu'une ambulance s'engage dans l'avenue Louis-Aubert, elle se retrouve bloquée dans les bouchons comme les autres véhicules. L'accès au chemin De-Normandie est donc crucial pour désengorger l'avenue Louis-Aubert.

Quant à celles et ceux qui auraient la mauvaise idée de vouloir supprimer la zone bleue, cela est tout simplement impossible. En effet, non seulement la bande de stationnement en zone bleue est étroite, mais il faudrait aussi abattre tous les arbres situés au centre de l'avenue pour y parvenir.

Les bus sont particulièrement concernés, car il n'y a qu'une seule voie pour tous les véhicules. De fait, leurs passager-ères sont également touché-e-s par le trafic important qu'engendre la fermeture de l'accès au chemin De-Normandie.

Enfin, après une longue journée de travail, les habitant-e-s du chemin De-Normandie ont hâte de rentrer chez eux -elles sans devoir faire face à des problèmes de circulation supplémentaires.

Partant, les pétitionnaires, habitant-e-s du chemin De-Normandie, demandent que l'accès initial au chemin De-Normandie soit rétabli définitivement dès la fin des travaux de transformation et d'extension du bâtiment AXA.

Contact pétition : ... Régie Rosset & Cie SA. n. William ZANCHI

Les comptes présentent des dépenses d'un montant de CHF 105'236.81 en regard d'un budget de CHF 111'500.-.

5.2 Proposition d'approbation des comptes de l'exercice arrêté au 31.12.2023

Aucune remarque n'étant formulée, il est proposé de passer au vote.



Les comptes de l'exercice arrêtés au 31.12.2023 sont acceptés à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

6. Décharge à l'administrateur pour sa gestion de l'exercice 2023

Monsieur William ZANCHI propose de donner décharge à la régie pour l'exercice 2023.



L'ensemble des copropriétaires présents ou représentés donne à l'unanimité décharge à l'administrateur pour sa gestion au 31 décembre 2023 avec les remerciements de Monsieur William ZANCHI.

7. Elections

7.1 Administrateur

La régie Rosset & Cie SA indique qu'elle se représente bien volontiers.



La régie est reconduite pour son mandat d'administration pour 2024, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées. Monsieur William ZANCHI les remercie pour la confiance témoignée.

7.2 Comité de gestion

Monsieur William ZANCHI rappelle que le comité de gestion est composé de Mesdames Catherine ALFARO et Emmanuelle VISINAND ainsi que de Monsieur Edouard TOUMA. Les membres se représentent à nouveau pour l'exercice à venir.



Ils sont successivement réélus à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, en tant que membres du comité de gestion.

7.3 Contrôleurs aux comptes

Monsieur William ZANCHI rappelle que Madame Emmanuelle VISINAND et Monsieur Edouard TOUMA sont les contrôleurs de l'exercice 2023, et qu'ils se représentent pour l'exercice 2024.



Ils sont tous les deux réélus successivement à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, en tant que contrôleurs aux comptes.

La régie et l'Assemblée Générale remercient les membres des deux organes de la PPE pour leur travail et leur collaboration.